



REÇU le 29 OCT. 2018



Orléans, le 12 octobre 2018

Réf. DIC/n°18/2018

Liste des destinataires au verso

Objet : Consultation du public sur la gestion de l'eau et des risques d'inondation
du 2 novembre 2018 au 2 mai 2019

PJ : feuillet pour informer et relayer la consultation

Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents,

Du 2 novembre 2018 au 2 mars 2019, l'assemblée que vous présidez est consultée sur :

- les questions importantes et le programme de travail pour la révision du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) du bassin Loire-Bretagne 2022-2027,
- les questions importantes, le programme de travail et le calendrier pour la révision du plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) du bassin Loire-Bretagne 2022-2027 ainsi que l'évaluation préliminaire des risques d'inondation et la sélection des territoires à risque d'inondation important.

Cette mise à disposition intervient en application du code de l'environnement¹ et vise à recueillir vos observations et propositions sur ces deux projets de documents qui orienteront la mise à jour du Sdage et du PGRI.

Nous vous invitons à faire parvenir les deux délibérations de votre assemblée avant le 2 mars 2019, par voie numérique à sdage@eau-loire-bretagne.fr. Pour faciliter le recueil des avis, une trame de réponse est téléchargeable à cette adresse : <http://bit.ly/TrameAssemblees>

Nous vous invitons à faire connaître cette consultation dans votre collectivité ou assemblée et plus largement de relayer l'information vers tous les acteurs et citoyens qui sont également consultés.


Tous les documents de la consultation sont téléchargeables sur le site www.prenons-soin-de-leau.fr ainsi que les outils pour informer (affiche, article type...).

Les observations recueillies seront étudiées par le comité de bassin et les services de l'État qui établiront, avant fin 2019, une version définitive des questions importantes pour le Sdage et le PGRI 2022-2027. Le Sdage et le PGRI s'imposeront à toutes les décisions publiques dans le domaine de l'eau, des milieux aquatiques et de l'aménagement du territoire.

Les services de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Centre-Val de Loire, coordinatrice du bassin, sont à votre disposition pour tout éclairage complémentaire.

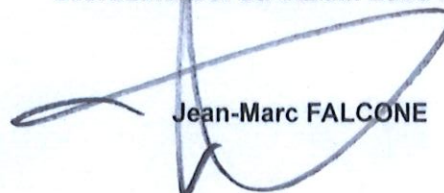
Nous vous remercions par avance de votre contribution et vous prions d'agréer, Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents, l'expression de notre parfaite considération.

Le Président
du comité de bassin Loire-Bretagne



Thierry BURLOT

Le Préfet de la région Centre-Val de Loire,
coordonnateur du bassin Loire-Bretagne



Jean-Marc FALCONE

¹articles L.212-2 et L.566-11 du code de l'environnement.

Liste des destinataires

Présidentes et présidents des :

Bassin Loire-Bretagne

- conseils départementaux et des conseils régionaux,
- conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux
- chambres consulaires régionales et départementales (agriculture, métiers et artisanat, commerce et industrie)
- commissions locales de l'eau
- établissements publics territoriaux de bassin
- parcs naturels régionaux et parc naturel marin d'Iroise
- conseils maritimes de façade

Comité national de l'eau